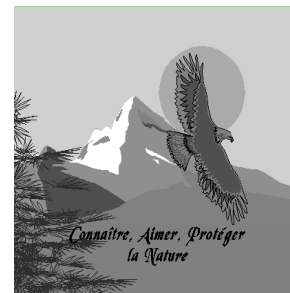


Lettre de Liaison de Nature Comminges

Association agréée pour la protection de la nature et le cadre de vie
Rue des Filateurs 31800 SAINT-GAUDENS
Tél : 05-62-00-13-06 - Tél/Fax : 05-61-95-03-70
Adresse électronique : info@nature-comminges.asso.fr



Janvier 2005

**Toute l'équipe de Nature Comminges vous adresse
tous ses meilleurs vœux pour l'année 2005 !**



**Tous ensemble,
restons mobilisés**

**Pour préserver
la richesse naturelle
et culturelle
des Pyrénées !**

Manifestation
à Oloron Ste-Marie
le 28 novembre 2004
pour la défense de l'ours
dans les Pyrénées !

Début 2005 : un espoir inattendu pour l'ours ! Du travail en perspective !

Une communication de Monsieur Serge Lepeltier, ministre de l'Ecologie du 13 janvier 2005 annonce la décision du Gouvernement français de lancer un nouveau plan de restauration de l'ours brun et de la conservation de son milieu de vie le long des Pyrénées, avec la poursuite du renforcement d'ours en concertation avec les habitants. Cette décision historique ouvre une perspective inespérée pour effacer l'image catastrophique que l'abattage de l'ourse Cannelle, les tirs de Papillon et la mort de Mellba (en 1997) ont donné de notre région. Cette décision doit maintenant se concrétiser dans le respect des engagements de chacun, sans polémiques ni marchandages. Une concertation doit s'engager pour aboutir à de nouveaux renforcements, dans les meilleurs délais. Il incombe à tous ceux qui fréquentent la montagne durant leurs loisirs de respecter les habitats de la faune sauvage ; dans l'esprit des chartes passées entre l'ADET et les professionnels du Pays de l'ours, les chasseurs doivent se décider à rompre avec certaines pratiques du passé et prendre vraiment en main, et pas seulement sur le papier, une gestion de la chasse qui respecte la tranquillité des espaces-refuge des espèces non chassables. Nature Comminges compte sur l'engagement de l'Etat pour maintenir, dans le Haut-Comminges et dans le reste des Pyrénées, les mesures en faveur des bergers en zone à ours concernant l'aide au gardiennage, les chiens de protection, qui s'avèrent indispensables à une cohabitation durable entre l'élevage et l'ours. Il ne reste plus qu'aux collectivités locales à se mobiliser aux côtés de l'Etat, pour veiller à la survie d'une espèce qui demeure avec le pastoralisme, l'emblème des Pyrénées.

Un semestre de défense de l'ours dans les Pyrénées

L'actualité de cette fin d'année est plus que jamais marquée par l'ours. Nous avons pris part aux Automnales du Pays de l'Ours du 25/26 septembre 2004 à arbas, qui ont connu, cette année encore, un grand succès grâce à de nombreuses animations. 2004 aura aussi été marquée par de nouvelles frondes contre cette espèce, auxquelles s'est ajoutée la disparition de deux individus de souche pyrénéenne. Où est-on en ce début d'année 2005 ?

Octobre : loi sur le développement des territoires ruraux : la fronde des parlementaires

Plusieurs députés ont proposé de rajouter dans ce projet de loi en faveur des territoires ruraux, plusieurs mesures contraires à la protection de la nature, dont un amendement prévoyant la création de zones d'exclusion pour les prédateurs (ours, loup, lynx) dans les montagnes. Nature Comminges, a réagi auprès des Parlementaires, en collaboration des autres associations de la Coordination CAP-OURS pour demander le retrait de cet amendement. Le projet de loi sur le développement des territoires ruraux a été examiné par la Commission des affaires économiques du Sénat le 21 décembre dernier. La proposition formulée par LPO/WWF/FNE de rejet de l'amendement sur les zones d'exclusion des prédateurs a été adoptée. Cela signifie que la Commission va proposer prochainement aux sénateurs de supprimer cet amendement (qui avait été adopté par les députés). Fort de ce retrait, les associations ont décidé de poursuivre leur travail de pression auprès des parlementaires, car la loi prévoit également la recomposition des comités de pilotage NATURA 2000 sans les associations de protection de la nature, la réorganisation du Conseil d'Administration de l'ONCFS au profit de la seule composante « chasse », la possibilité d'une chasse de nuit, la révision des listes d'espèces protégées.

Novembre : mort de l'Ourse Cannelle

Le 6 novembre, un chasseur de la vallée d'Aspe tuait Cannelle, la dernière ourse de la sous-espèce pyrénéenne, condamnant définitivement cette population d'ours des Pyrénées-occidentales à une extinction certaine et très proche. Cet évènement a suscité une profonde émotion au sein de l'opinion publique. Celle-ci était largement perceptible, même en dehors des cercles naturalistes, ce qui démontre l'attachement des pyrénéens et plus largement des français à la présence de l'ours dans les Pyrénées. Une pétition nationale a été lancée par CAP-OURS pour demander la réintroduction d'ours, aussi bien en vallée d'Aspe que dans les Pyrénées centrales. Elle a recueilli au bout d'un mois plus de 56.288 signatures. Nous en sommes à plus de 72.000 à ce jour !!

D'autre part, et toujours par rapport à la mort révoltante de Cannelle, une marche pour l'ours a été organisée à Oloron Sainte-Marie, le dimanche 28 novembre 2004. Nature Comminges a soutenu cette démarche dans la presse et a diffusé un appel de CAP-OURS au Président de la République.

Janvier 2005 : une décision pleine de promesses

Lors d'une rencontre avec la délégation de CAP-OURS, mardi 14 décembre à la Préfecture de Tarbes, le Ministre de l'Écologie, a affirmé qu'il s'est attaché à écouter les différents points de vue, en sollicitant un avis du Comité de Massif des Pyrénées. Le 17 décembre 2004, s'est tenue à la préfecture de Toulouse, la commission permanente du Comité de Massif des Pyrénées consacrée à la question de l'ours. Suite à la mort de l'ourse Cannelle, face à une situation qualifiée de très tendue et dans l'attente d'une décision du gouvernement (et pas uniquement celle du ministre) sur l'introduction ou non d'ours en Béarn, chaque membre de la commission a pu exprimer la façon dont il voyait cette question afin qu'une proposition soit soumise au vote de la session plénière du comité de massif. Pour faire face à l'emballement médiatique et à la pétition remise par l'ADET au ministre, les élus hostiles font délibérer les communes et autres collectivités contre l'introduction de nouveaux ours et cherchent à temporiser en demandant un vote préalable du comité de massif, sachant que celui-ci, dans sa majorité, leur est certainement favorable.

Appel aux intéressés par un projet de document pédagogique

Nous envisageons la création d'un document pédagogique à destination d'un large public, sous la forme d'un CD Rom (document power point), afin de sensibiliser les habitants et les scolaires sur la richesse naturelle et culturelle des Pyrénées centrales. Ce document sera disponible sur CD rom (document « Power point »), il comprendra un diaporama reprenant l'itinéraire d'un randonneur à travers les milieux naturels, partant à la découverte de la faune, de la flore, etc. Un résumé du projet sera prochainement envoyé à tous les adhérents de Nature Comminges pour qu'ils puissent participer à son élaboration, afin que chacun se sente davantage impliqué dans la vie de l'association.

Actualités nature

Programme de modernisation des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique (ZNIEFF)

Le programme ZNIEFF est un inventaire national réalisé en 1982 et 1983 pour évaluer les richesses de notre patrimoine naturel ; il se présente sous la forme de fiches qui répertorient site par site les milieux et espèces remarquables. Ces documents de référence qui commencent à dater méritent d'être réactualisés pour noter les évolutions et étendre, si nécessaire le zonage. Le Conservatoire des Espaces Naturels et le Conservatoire Botanique pyrénéen qui assurent le secrétariat scientifique et technique de ce projet pour la DIREN viennent de nous faire parvenir une proposition de convention ZNIEFF, proposant des montants financiers correspondant aux travaux d'inventaires qui pourront être réévalués en fonction du travail fourni. Ce document prévoit un avenant pour les prospections complémentaires avec une rétribution sur ce volet.

Natura 2000 : lancement de nouveaux contrats dans le Piémont commingeois et le luchonnais

Un troisième contrat Natura 2000 est lancé sur un troisième site de montagne situé dans le Piémont de Haute-Garonne (« Chaînes calcaires du Piémont commingeois »). Conformément à la mission confiée à Nature Comminges par l'Office National des Forêts (opérateur) pour recenser les activités de loisirs sur cette zone Natura 2000, un travail va être initié par l'association, une fois que la convention sera signée. Une liste des associatifs et professionnels du tourisme sera dressée, de la même façon que nous avons procédé sur le site de « Haute-Vallée de la Garonne ».

On parle toujours d'un projet de Parc Naturel Régional dans le Comminges

Ce projet porté par l'Association des Amis et des Usagers du PNR des Pyrénées centrales a été globalement bien accepté par les élus locaux. A ce jour, 66 communes du Haut-Comminges ont délibéré positivement en faveur du projet. Quelques réticences exprimées au départ se sont rapidement estompées lorsque le projet de PNR a été considéré comme une composante du Pays. Une proposition a été faite d'associer le projet dans le Contrat de Pays. Mais à ce jour, il manque toujours une grande partie des communes du luchonnais qui ne semblent pas très motivées par une inscription comme Parc Naturel Régional. Le projet reste donc bel et bien encore un projet associatif. Une délégation a rencontré le Sous-Préfet de Saint-Gaudens qui souhaite impliquer d'ores et déjà les services de l'Etat à cette réflexion. L'ADET a embauché une stagiaire, Myrtille Ferré, qui est détachée pour travailler à la réalisation d'un dossier de candidature qui sera adressé au Conseil Régional de Midi-Pyrénées, lorsque les élus auront officiellement délibéré et demandé la réalisation d'une étude de faisabilité. Nous continuons d'accompagner cette démarche et nous avons réussi à faire voter par les représentants une motion adressée au gouvernement contre le passage de la THT. C'est important car l'association regroupe à ce jour 16 associations, 4 fédérations, 6 organisations professionnelles, ainsi que 3 chambres consulaires.

Préservation des sites rupestres de Saint-Pé d'Ardet

Une série de réunions, relancées à notre demande, ont été menées sous l'égide de la Coordination percnoptère, pour mieux préserver les falaises de Saint-Pé d'Ardet. Le dialogue a permis d'établir une série de dispositions contractuelles et pédagogiques en faveur de la préservation de la tranquillité des aires de rapaces : un engagement contractuel « interdisant » l'escalade du 1^{er} mars au 31 août, dans certains secteurs où nichent des rapaces, le renoncement à de nouveaux projets d'équipement, le déséquipement des premiers points d'assurage avant le 1^{er} mars et rééquipement après le 31 août sur les 4 voies du secteur. Des mesures d'information du public grimpeur et du public fréquentant le secteur sont en cours d'élaboration, avec un panneau général et des panneaux de rappel sur les sentiers d'accès.

Plainte avec Constitution de partie civile pour destruction d'un Milan royal

L'association vient de porter plainte avec constitution de partie civile, suite à la destruction au fusil d'un Milan Royal (*Milvus milvus*), le 4 décembre dernier, aux confins des communes de Saux et Pomarède et de Saint-Gaudens. Cette destruction, constatée durant un comptage sur un dortoir est la quatrième du genre observée cette année dans le département. Le Milan qui, faut il encore le rappeler est une espèce protégée en régression en France, qui fait régulièrement les frais de l'agriculture intensive, et de destructions directes (abattage, empoisonnement à la bromadiolone).

Recours en justice en faveur du Lagopède alpin

Nature Comminges, Nature Midi-Pyrénées et UMINATE ont déposé un recours conjoint auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, afin de demander l'annulation partielle de l'arrêté préfectoral du 30/09/04 fixant les prélèvements maximum autorisés pour les galliformes de montagne (grand-tétras, lagopède alpin, perdrix grise) sur le département de la Haute-Garonne. Cette démarche ne visait que les dispositions concernant le lagopède (le grand-tétras n'étant pas chassé cette année encore). Cette démarche intervient en dernier recours, suite à des demandes restées lettre morte lors des précédents Conseils Départementaux de la Chasse et de la Faune Sauvage, alors que l'espèce ne subsiste que sous formes de petits noyaux relictuels dans des habitats restreints et connaît une situation défavorable, compte tenu de son très faible indice de reproduction. Nos associations insistent pour être mieux associées aux décisions qui engagent la gestion de cette sous-espèce et demandent que des décisions colégiales soient prises, après diffusion des données officielles sur la reproduction et les tendances des effectifs. Nos associations souhaitent qu'au minimum, le principe de suspension de la chasse les années de faible reproduction soit strictement respecté sur notre département pour l'ensemble des galliformes, d'autant que cette disposition minimale qui reste très éloignée d'un véritable objectif de protection en vigueur en Espagne et en Catalogne.

Incinérateur de TEMBEC... suite mais pas fin

Par arrêté du 6 décembre 2004, le Préfet de la Haute-Garonne autorise la société TEMBEC Saint-Gaudens SA à exploiter sa nouvelle installation de combustion (incinérateur) pour brûler des écorces et des boues de la station d'épuration. Nous restons opposés la décision de brûler des boues d'épuration dans cet équipement de dimensionnement double de l'ancienne chaudière, d'autant que les quantités et les modalités d'incinération des boues sont laissées à l'arbitraire de l'industriel.

Le 7 décembre dernier, nous avons rencontré à ce sujet le Sous-Préfet de Saint-Gaudens, que nous avons alerté par courrier du 28 septembre dernier sur le manque de transparence concernant l'évolution du site industriel. Il nous a confirmé le maintien du classement SEVESO 1 haut de l'usine, d'autant que TEMBEC compte s'affranchir des contraintes d'un tel classement. Cela doit se traduire par la mise en place d'un CLICR, conformément à la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages. Le arrêté interdit la création d'un centre de stockage de déchets sur le site même de l'Usine pour lequel le pétitionnaire souhaite solliciter une nouvelle autorisation. Ces déchets de carbonates, d'écorces et de bois sont stockés sur des terrains d'alluvions très perméables. Nous sommes plutôt favorables à une élimination ou à une recherche de valorisation, afin que de tels dépôts puissent être résorbés.

Révision du Plan départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés : la position de Nature Comminges

Par courrier du 5 novembre 2004, l'association Nature Comminges a rédigé une contribution écrite (disponible sur notre site www.nature-comminges.asso.fr) formulant une série de demandes qu'elle souhaite voir prises en compte dans le cadre de ce document en cours de révision, qui planifie la politique départementale en matière de gestion des déchets ménagers :

- 1- la **réhabilitation des décharges brutes**, constatant le manque de volonté politique, de moyens adaptés, la multiplication des décharges de gravats (qui deviennent à terme des décharges sauvages) ;
- 2- la **mise en place de mesures concrètes pour lutter contre les déchets flottants sur la Garonne**, qui atteignent 7000 tonnes par an (surveillance et entretien régulier des berges, résorption des dépôts sauvages) ;
- 3- la **mise en œuvre d'études environnementales pour résorber les déchets sur les sites industriels**, compte tenu des stockages, souvent contraires au code de l'environnement ;
- 4- notre **refus de l'extension non concertée du Centre d'enfouissement de Lieoux** (capacité de 1,5 millions de m³ à 2,5 millions de m³), en contradiction avec la généralisation de la collecte sélective et le recyclage qui n'ont pas atteint leur plein développement dans le département ;
- 5- Notre **ferme opposition au choix de l'incinération**, étant donné la prévision de construire un nouvel incinérateur d'ici 2012, dans la zone sud du département de la Haute-Garonne, qui laisserait entrevoir un nouveau cortège de pollutions (dioxines),
- 6- des **changements de pratiques dans le traitement des lixiviats** (jus produits par la fermentation des ordures ménagères) issus des décharges de Lieoux, Clarac 1 et 2,
- 7- l'**abandon de l'incinération des boues d'épuration**, l'idéal serait de développer au maximum les systèmes de lagunages, qui permettent d'éviter la construction de stations d'épuration productrices de boues ; en attendant, l'épandage (et le compostage représentent un pis aller), étant donné l'absence de véritable solution écologique.

Communiqué de Presse du 24/11/04

Nature Comminges renouvelle son appel contre la THT dans les Pyrénées

De nouveaux éléments concrets confirment l'imminence de la relance du projet de création d'une ligne THT sur notre territoire. En 2003, plusieurs associations d'habitants, de protection de la nature des deux versants des Pyrénées, avaient décidé de se regrouper dans une Coordination contre les THT dans les Pyrénées avant d'organiser trois manifestations conjointes, le 31 janvier 2004 à Perpignan, Saint-Girons et Baixas (10.000 personnes). En Haute-Garonne, de nombreuses municipalités avaient réagi à notre appel et les Conseillers Généraux du département avaient pris à l'unanimité une délibération (29/01/04) demandant au Gouvernement l'abandon définitif de cette ligne.

Depuis cette date, aucune décision politique n'est intervenue pour arrêter ce projet. Réseau Transport d'Electricité (RTE) a décidé d'attendre une décision gouvernementale qui doit être prise le 7 décembre prochain, lors du sommet Franco-Espagnol de Saragosse.

En réponse aux élus du massif pyrénéen, qui avaient émis comme préalable à toute discussion la mise en place d'un schéma directeur portant sur l'ensemble du Massif pyrénéen, Alain Hérault (responsable du projet de THT dans les Pyrénées Orientales) a indiqué qu'un tel schéma existe déjà et prévoit « la reconstruction de l'actuelle ligne Baixas-Vic », dans les Pyrénées Orientales, avec démontage de l'ancienne en direction de Figueras pour atteindre 2800 Mgw et « une deuxième ligne THT dans la partie centrale des Pyrénées, afin d'atteindre une interconnexion à 4000 Mgw ». Ce dernier a rajouté « je pense qu'un débat public dans le centre ou l'ouest des Pyrénées pourrait être annoncé à l'horizon 2006 ». Tous ces éléments sont disponibles dans le journal « L'indépendant » et le site internet <http://www.mcdp66.com>

Dans cette perspective, NATURE COMMINGES relance son appel à une mobilisation de tous, du Comminges et d'ailleurs pour faire à nouveau barrage à ce projet désastreux pour nos sites comme pour la santé publique, dont la seule justification est de vendre à pertes l'énergie nucléaire excédentaire.